REGLEMENT SPORTIF DU LUCUS BACCHUS 2025

PREAMBULE

Organisation : La commune du Luc -en Provence, N° SIRET 218300739 00016 dont le siège social est à Le LUC-EN-PROVENCE (83340), FRANCE,3 PLACE DE LA LIBERTE.

La commune de Luc-en-Provence, est ci-après dénommée l'Organisateur.
Les termes « vous », « votre », « vôtre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.
La participation à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve des Conditions Générales et du Règlement.
Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée KMS, accessibles à l'adresse : www.kms.fr
En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation KMS, les présentes Conditions Générales et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales, qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation KMS.
L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement.
Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur la page facebook LUCUS BACCHUS.

En cas de modification importante des Conditions Générales et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le règlement) s'applique à tout participant à l'évènement.
Il fait partie intégrante des Conditions Générales visées ci-avant.
En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales, les dispositions du règlement prévaudront.
Le départ des courses est programmé le dimanche 12 octobre à partir de 9h30 Château de Pioule, allée des Thermes au Luc-en-Provence.
Un parking exclusif à la manifestation sera accessible localisé Avenue de Pioule. Un fléchage sera en vigueur.

1.1. LES PARCOURS

Les parcours de l'Evènement sont respectivement de :

- 21 km
- 11 km
- Marche découverte non chronométrée de 11km.
- Courses enfants avec différentes distances non chronométrées.

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION–LICENCE–CERTIFICAT MEDICAL-QUESTIONNAIRE MEDICAL (catégorie d'âges du 1er septembre 2025 au 31 août 2026)

Pour participer à l'Evénement, vous devez être âgé de minimum :

- Pour le **21 km,** année de naissance à compter de 2008
- Pour le **11km**, année de naissance à compter de 2010
- 12 /13 ans (2013-2014) pour la course enfant 3km.
- 10/11 ans (2015-2016) pour la course enfant 1.5km.
- 3/9 ans (2017-2022) pour les courses enfants.

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'événement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.
En participant à l'évènement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Pour les majeurs :

• D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

• D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention santé (ou PPS) mis en place par la FFA via la plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les mineurs :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministère chargé de la santé et du ministère chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.
A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Les documents déposés en ligne sur le site KMS.fr seront contrôlés. Vous recevrez un message automatique vous informant si votre document est validé ou invalidé.
Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place.

1.3 RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- Votre licence ou certificat médical répondant aux conditions visées ci-avant,
- Votre pièce d'identité

Le retrait des dossards se fait exclusivement au village LUCUS BACCHUS situé Château de Pioule à Luc-en -Provence 83340 le samedi 11 octobre de 14h à 17h et le dimanche 12 octobre à partir de 8h. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

1.4 MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2025

Les inscriptions à l'Evènement se font exclusivement sur le site kms.fr

Dotation pour tous les participants :

Pour tous les inscrits aux courses chronométrées :

- Dossards avec puce
- Une bouteille de vin
- Un goodies running

Pour tous les inscrits au LUCUS BACCHUS (20km) et MAGNUM (11km) :

- Une médaille pour tous les finishers

TARIFS :

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre tranche d'inscription à l'Evènement (hors éventuelles frais de gestion du prestataire) :

Le Lucus Bacchus 21km :

- Tarif Individuel : 20€ dont 2€ reversé à octobre rose jusqu'au 12/10/25 (dans la limite des dossards disponibles)

Le Magnum Solo 11km :

- Tarif individuel :12€ dont 2€ reversé à octobre rose jusqu'au 12/10/25 (dans la limite des dossards disponibles)

Marche découverte Nabuchodonosor (11km) :

- Tarif Individuel : 7€ dont 2€ reversé à octobre rose jusqu'au 12/10/25

Pack goodies 12€ dont 2€ reversé à octobre rose jusqu'au 12/10/25

Courses enfants :

- Inscriptions gratuites

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.
Toute inscription à un Evènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.
Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

1.5 JURY OFFICIEL

Il est composé d'un directeur de course, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course. Les points de ravitaillement sont installés environ tous les 5km ainsi qu'à l'arrivée.
Les participants disposeront d'un temps maximum de 5h00 pour effectuer les parcours.
Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

1.6 SERVICES GENERAUX

La sécurité routière est assurée par des jalonneurs et des services de police, le CCFF, le service médical par la Protection Civile. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales.

1.7 ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.
Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Evènement, le participant reconnait et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.
Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle.
En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Evènement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif: introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement.

1.8 CHRONOMETRAGE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce sous forme de bandelette collée derrière chaque dossard) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course sur plusieurs points du parcours.
Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée.
Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection nous avons un système qui filme toutes les arrivées et nous pouvons procéder au reclassement si nécessaire.

1.9 RECOMPENSES (non cumulable)

LE LUCUS BACCHUS 21km :
3 premiers Scratch H/F
Le premier de chaque catégorie H/F

LA MAGNUM (11km) :
3 premiers Scratch H/F
Le premier de chaque catégorie H/F

LA MARCHE DECOUVERTE NABUCHODONOSOR (11 km)
1 bon pour une boisson offerte à chaque participant

Courses enfants : 3 premiers coupes pour les 2 premières catégories et médailles à tous les participants

Challenge de la représentation associative
Trophée pour l'association la plus représentative et produits régionaux pour tous les podiums.

1.10 REGLEMENTS SPECIFIQUES

Le LUCCUS BACCHUS 21 kms :
Le départ de l'épreuve sera donné à 9h30 devant le Château de Pioule, allée des Thermes.
Le tracé de l'épreuve est consultable sur la page facebook de l'événement.

LA MAGNUM 11kms :
Le départ de l'épreuve sera donné à 9h35 devant le Château de Pioule, allée des Thermes.
Le tracé de l'épreuve est consultable sur la page facebook de l'événement.

MARCHES DECOUVERTE 11kms :
Le départ de l'épreuve à 9h35.
Le départ et l'arrivée sont situés devant le Château de Pioule, allée des Thermes.
Le tracé de l'épreuve est consultable sur la page facebook de l'événement.
Remise de dossard sans puce.
Marche non chronométrée qui ne donneront pas lieu à un classement.

1.11 **ASSURANCES**

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement auprès de PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (P.N.A.S).
Compagnie AREAS DOMMAGES – 47-49 RUE DE MIROMESMIL – 75008 PARIS - de police N°OR206348.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.
Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDEE.
Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive

Dommage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.12 UTILISATION D'IMAGES

1.12.1. Image du participant :

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme(notamment photo, vidéo...),sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause(notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evènement(Ci-après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Evènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evènement dessous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,

2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute

Nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible dur la page facebook de l'Evènement. Concernant la page facebook de l'Evènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom son numéro de dossard ainsi que sa région.

1.12.2. Images de l'Evènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s)par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

1.13 DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.
Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, nous vous invitons à vous référer aux Conditions Générales de Vente(I). En tant que Participant à l'Evènement, nous vous invitons également à lire attentivement les dispositions suivantes :
Vous reconnaissez que tout utilisateur de l'application de suivi live ou d'internet est susceptible de pouvoir suivre les participants à l'Evènement.
A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur la page facebook de l'Evènement. Vos résultats sont susceptibles d'être repris par tout média.
Si vous souhaitez vous opposez à la publication de vos noms et prénoms dans les classements, c'est possible, mais cette action fera obligatoirement l'objet d'une déclaration à la FFA, et est définitivement irréversible pour toutes vos courses FFA à venir.
Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à SERVICE DES SPORTS MAIRIE LE LUC 3 PLACE DE LA LIBERTE 83340 LE LUC en amont de l'Evènement et au plus tard 20 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.14 PRISES D'IMAGES AERIENNES

Les participants sont informés de ce que :

- Le jour de l'Evènement, des drones pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- Ils pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de 30 mètres des dits aéronefs
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

1.15 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Vous participez à une ECOCOURSE, nous mettons en place de nombreux dispositifs afin que l'épreuve soit la plus « propre possible ». Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.
Lors de votre retrait des dossards vous pouvez récupérer un gobelet, il faudra courir avec pour pouvoir se ravitailler.
IL N'Y AURA PAS DE GOBELETS SUR LE PARCOURS
Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.
Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.
L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants ou leur équipe jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.16 LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Evènement peut être soumis à des contrôles anti-dopage. Les participants à l'Evènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

1.17 MODIFICATION–REPORT–ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement.
Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un report de l'Evènement ou le report du dossard sur l'édition suivante ou le remboursement d'une partie des frais d'inscriptions.

II. CONDITIONS GENERALES

2.1 MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription sur kms.fr sont autorisés.
Les paiements en ligne sur kms.fr sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques afin de garantir la sécurité des achats effectués et de lutter contre la fraude.
Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.2 COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR–MENTIONS LEGALES

La Mairie Le LUC-EN-PROVENCE est L'Organisateur et éditeur de la page facebook le LUCUS BACCHUS, dont l'adresse est 3 Place de Liberté Le LUC (83340), représentée par son Maire Monsieur Dominique LAIN.

2.3 LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : sports@mairie-leluc.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Sports, Mairie Le Luc, 3 Place de la Liberté 83340 Le Luc-en-Provence.
Cette réclamation devra être effectuée 10 jours au plus tard après la date de l'événement.

III. DISPOSITIONS LIEES A LA SITUATION SANITAIRE

Suivant les règles sanitaires en vigueur, nous adapterons notre protocole sanitaire.
Nous vous remercions de prendre bien note de cette directive nationale qui va nous permettre d'organiser notre évènement dans des conditions optimales.
Nous vous tiendrons informés en cas d'évolution du protocole sanitaire sur notre évènement.